

## L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET BÉNÉVOLE AU QUÉBEC

### SYNTHÈSE

Dans le cadre des travaux de préparation du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole*, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) a sollicité la Direction de la recherche (DR) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) afin de documenter l'importance économique de l'action communautaire et bénévole (ACB) au Québec. Dans le cadre de ce mandat, la DR s'est assurée le concours de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et du Comité sectoriel de main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC).

Les conclusions sont multiples. D'abord, la première section recense les données disponibles relativement à ce secteur d'activité et souligne le manque de données probantes. On y souligne également les limites d'une *approche statistique* dans un secteur où par définition une grande partie du travail est bénévole et l'importance des services rendus à la population difficilement quantifiable. Dans la seconde section, on compare les montants impliqués en dollars, le nombre d'emplois et d'autres variables de nature économique relatives au milieu communautaire (institutions sans but lucratif au service des ménages) par rapport à celles d'autres secteurs d'activités. Notons, par exemple, que le secteur communautaire et de l'économie sociale représente plus de 3,5 % des emplois au Québec, ce qui en fait un secteur d'activité pratiquement deux fois plus important que celui de l'agriculture, forêts, pêche et chasse. C'est, par ailleurs, au Québec que la taille relative du milieu communautaire est la plus importante, après le Manitoba, parmi les provinces canadiennes. La troisième section présente des informations sur une base régionale. On y illustre, entre autres, l'existence d'une relation entre les sommes dévolues aux organismes communautaires et la situation économique des ménages dans les régions. Finalement, la conclusion ouvre sur des pistes ultérieures de recherche dans ce domaine.

### 1. SOURCES ET LIMITES DES STATISTIQUES SUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET BÉNÉVOLE

Les organismes communautaires sont nombreux (plus de 8 000 au Québec), interviennent dans différents domaines et leurs actions contribuent à la résolution de problématiques complexes et plurielles. Il s'agit, entre autres, d'actions concernant la réduction de la pauvreté, l'accès à des logements abordables, l'accès à l'emploi, la sécurité alimentaire, la prévention contre le crime, la qualité de l'environnement, l'éducation et la santé. Au Québec, le Secrétariat de l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) joue un rôle important en ce qui a trait à la coordination des actions gouvernementales en matière de soutien financier pour un nombre important de ces organismes (plus de 5 000 organismes).

Les données permettant d'étudier de manière approfondie le large éventail d'activités et les retombées de l'action communautaire sont quasi inexistantes. L'étude des problématiques reliées à l'action communautaire et bénévole (ACB) exige donc le croisement de plusieurs sources partielles qui renseignent sur divers volets ayant un lien direct ou indirect avec les organismes communautaires et sur l'impact de leurs activités.

## 1.1 Les données « officielles »

En conformité avec le système de comptabilité des Nations Unies, les organismes communautaires sont considérés comme des secteurs non marchands (qui ne font pas de profit) en comptabilité nationale au Canada. En se basant sur le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)<sup>1</sup>, Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), dans leurs travaux sur les comptes économiques, répertorient les activités des organismes communautaires dans les sept sous-secteurs suivants :

- Enseignement sans but lucratif
- Soins ambulatoires sans but lucratif
- Assistance sociale sans but lucratif
- Arts, spectacles et loisirs sans but lucratif
- Fondations, groupes citoyens, organisations professionnelles et similaires
- Organismes religieux
- Autres institutions sans but lucratif au service des ménages

Les données publiées par Statistique Canada ne distinguent cependant pas les activités des organismes communautaires de celles des entreprises d'économie sociale ou autres organismes. Elles sont regroupées sous l'appellation « institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ». Par ailleurs, les données diffusées par le biais de la base de données CANSIM ne donnent généralement que de l'information agrégée pour l'ensemble du Canada. Très peu de données par province sont diffusées.

L'ISQ produit de son côté sur une base régulière de l'information sur les comptes économiques de la province. Aussi, l'ISQ a développé le modèle intersectoriel du Québec (MISQ) qui permet de mesurer l'impact économique d'un projet de dépenses dans un secteur donné sur l'économie québécoise. À partir de différents types de dépenses appelés chocs, le modèle évalue l'impact sur la main-d'œuvre, sur la valeur ajoutée, sur les importations et sur les autres productions. Il permet aussi d'estimer les revenus des gouvernements tirés de ces dépenses sous forme d'impôts et de taxes ainsi que les parafiscalités payées par les travailleurs salariés. Ce modèle a été utilisé par l'ISQ dans le cadre du présent mandat pour estimer l'impact économique des dépenses d'opération des organismes communautaires en 2008 et en 2013.

## 1.2 Les données administratives

### Les données fournies par le SACAIS

Les sources administratives sur l'action communautaire sont composées des données colligées par le SACAIS. Elles proviennent des différents ministères et organismes soutenant ces organismes, de l'Agence du revenu du Québec, ainsi que de l'Agence du revenu du Canada. Ces données ne portent cependant que sur une partie des organismes communautaires, ceux soutenus par le gouvernement. Les données concernant les organismes non soutenus ne sont pas présentes dans ces statistiques.

✓ Les données l'Agence du revenu du Québec :

L'Agence du revenu du Québec (ARQ) collecte sur une base régulière des données sur l'ensemble des entreprises et organismes du Québec. Ces données, ventilées par secteur selon la classification des activités économiques du Québec (CAEQ) et par région, portent sur différentes dimensions telles que les revenus et les dépenses, la taille, la localisation, etc.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada utilise la Classification des industries des entrées-sorties (CIES). Dans le cadre de ses travaux sur la comptabilité nationale. La CIES identifie le secteur institutionnel et l'industrie en se basant sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). L'ISQ utilise la même classification.

✓ Les données de l'Agence du revenu du Canada :

Au même titre que l'ARQ, l'Agence du revenu du Canada (ARC) collecte de l'information sur tous les organismes et entreprises au Canada. Des compilations spéciales des données de l'ARC peuvent servir à mener des travaux sur les organismes du Québec et mener des comparaisons avec ceux du reste du Canada. Ces données font partie des informations utilisées par Statistique Canada pour leurs travaux sur les comptes économiques.

### 1.3 L'enquête *Les Repères* du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)<sup>2</sup>

*Les Repères* est une enquête menée par le CSMO-ÉSAC auprès d'un échantillon représentatif d'organismes de l'économie sociale et de l'action communautaire. Le CSMO-ÉSAC réalise ce type d'enquête aux trois ans. Actuellement deux éditions de cette enquête sont disponibles, l'édition de 2009 et celle de 2012. Plusieurs objectifs sont visés, dont celui de mieux connaître la main-d'œuvre de ce secteur et ses conditions de travail. Les résultats de cette enquête permettent notamment d'avoir une meilleure connaissance du volet main-d'œuvre, de la relève et de la rétention, du bénévolat, ainsi que des moyens déployés par les organisations du secteur pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les résultats permettent au CSMO-ÉSAC de disposer d'informations pour mieux soutenir les regroupements dans le développement de stratégies et dans leurs moyens d'action afin d'affronter les divers défis liés à la main-d'œuvre.

Des compilations spéciales de l'enquête *Les Repères* permettent d'obtenir des informations plus raffinées sur divers indicateurs tels que l'emploi, la rémunération, le budget des organismes communautaires, etc. Certaines de ces compilations ont servi à alimenter l'étude d'impact économique de dépenses d'opération des organismes communautaires<sup>3</sup> produite par l'ISQ dans le cadre de ce projet.

### 1.4 Les limites de l'analyse statistique dans ce domaine

Le large éventail d'activités, la diversité des champs d'action et la complexité de certaines problématiques dans lesquelles interviennent les organismes communautaires font que la portée de leurs activités et leurs impacts sont souvent difficilement mesurables. Le calcul relatif aux retombés de l'action communautaire ne peut ainsi qu'être partiel et donc biaisé, en raison de la sous-estimation de l'impact des activités. L'impact direct et indirect de l'action communautaire sur la population ne pourrait être réduit à seulement une dimension économiquement ou socialement mesurable. Il ne peut pas être représenté uniquement en termes de valeur ajoutée ou de pourcentage du produit intérieur brut (PIB), par exemple.

Des travaux récents montrent d'ailleurs que le PIB est de plus en plus contesté comme instrument de mesure du bien-être. C'est un indicateur (macroéconomique) essentiel pour la mesure de l'activité économique, mais il est incapable de capter les impacts sociaux et environnementaux. Considérant ces critiques, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a mis en place en 2011 un nouvel instrument « l'indice vivre mieux » pour mesurer le bien-être et la prospérité. Cet indice, basé sur 11 dimensions et 23 indicateurs<sup>4</sup>, permet de connaître l'effort de chaque pays pour différentes dimensions du bien-être. Au Québec, s'inspirant de la méthodologie de l'indice vivre mieux de l'OCDE, une étude « Vivre mieux au Québec?... Mesurer et comparer le bien-être à l'échelle internationale »<sup>5</sup> a été réalisée par Luc Godbout et Marcelin Joanis, économistes à l'Université de Sherbrooke. Cette étude permet de situer la position du Québec parmi les pays de l'OCDE pour une série d'indicateurs. On découvre

<sup>2</sup> Le rapport d'enquête *Les Repères* de 2012 est joint à la note.

<sup>3</sup> Étude d'impact économique pour le Québec de dépenses d'opération des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec pour l'année 2013, jointe à la note.

<sup>4</sup> L'indice vivre mieux se base sur les 11 dimensions et 23 indicateurs. Voir liste en annexe.

Source : <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/about/initiative-vivre-mieux/#question2>

<sup>5</sup> <http://www.economistesquebécois.com/files/documents/4j/e0/joanis-godbout.pdf>

ainsi, qu'en dépit de la position peu favorable du Québec par rapport aux pays de l'OCDE basée sur l'indicateur PIB/habitant (20<sup>e</sup> sur 35 pays), le Québec se positionne 18 fois sur 20 au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE quand on considère ce nouvel indice. Ceci nous amène donc à considérer que l'action communautaire qui intervient dans plusieurs domaines relatifs au bien-être de la population doit être observée non seulement comme une partie du PIB, mais sous plusieurs dimensions dont plusieurs sont difficilement quantifiables.

### Résumé des principales sources d'informations

#### 1. Les données officielles :

- Statistique Canada; CANSIM : Très peu de données par province, ne distingue pas les activités des organismes communautaires de celles des entreprises d'économie sociale.
- Institut de la statistique du Québec : Simulation de l'impact économique des dépenses des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec.

#### 2. Les données administratives

L'Agence du revenu du Québec et l'Agence du revenu du Canada : Données collectées sur la base de différentes déclarations administratives des entreprises et organismes.

- #### 3. L'enquête *Les Repères* du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) :
- Informations sur la main-d'œuvre en poste, la relève, la rétention, ainsi que des moyens déployés par les organismes pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

## 2 L'importance économique du secteur communautaire

Différents travaux ont abordé la question des retombés économiques des activités sans but lucratif. Selon les données de Statistique Canada<sup>6</sup>, on estime que les institutions sans but lucratif au service des ménages apportent une contribution de l'ordre de 1,5 % au PIB du Québec en 2010. Il s'agit d'une proportion supérieure à celle du secteur des arts, spectacles et loisir (0,8 %) ou de l'extraction minière, carrière, et extraction de pétrole et de gaz (1,1 %).

Selon les données fournies par le SACAIS, au cours de l'année financière 2012-2013, l'aide gouvernementale était de 919,5 M\$ et a concerné 5 074 organismes sur les 8 000 existants au Québec. En termes d'évolution dans le temps, le soutien gouvernemental a connu une hausse de 73 % au cours de la dernière décennie (en \$ courants). Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 6 %.

Le gouvernement du Québec finance généralement les organismes pour un montant égal aux deux tiers de leur budget. Dans ce contexte, le budget de dépenses présumé des organismes subventionnés s'élèverait à près de 1 393 M\$. L'estimation d'un budget global pour les 8 000 organismes communautaires exige des hypothèses supplémentaires. En effet, il y a fort à parier que les budgets des organismes non subventionnés sont plus faibles que ceux des organismes subventionnés. Sur la base de ces mêmes données, la dépense totale des 8 000 organismes communautaires se situerait entre 1,7 G\$ et 2,2 G\$ selon que l'on considère que le budget des organismes non subventionnés correspond au tiers du budget des organismes subventionnés ou que tous les organismes ont un budget comparable qu'ils soient subventionnés ou non.

En comparaison, l'enquête *Les Repères* suggère un budget global moyen par organisme de l'ordre de 373 000 \$. Sur cette base, la dépense totale des organismes subventionnés serait de l'ordre 1,9 G\$ et atteindrait près de 3 G\$ pour l'ensemble des 8 000 organismes.

<sup>6</sup> Source : Statistique Canada (tableau CANSIM 381-0031).

L'estimation d'une dépense de 1,4 G\$ pour les 5 074 organismes soutenus par le gouvernement du Québec donne lieu à une valeur ajoutée de 1,3 G\$, représentant l'équivalent de 0,4 % du PIB en 2012 et atteindrait, près de 0,6 % si on considère une dépense totale de l'ordre 2,2 G\$ pour l'ensemble des 8 000 organismes communautaires existants au Québec.

Toutefois, tenant compte des limites statistiques relatives à l'information sur le secteur communautaire et considérant les remarques relatives à l'incapacité de ramener le large éventail des activités communautaires (non marchandes) à seulement une dimension mesurable au même titre que la valeur ajoutée de secteurs marchands (sous forme d'une proportion du PIB), notre analyse sera basée sur différents indicateurs et principalement ceux liés à l'emploi.

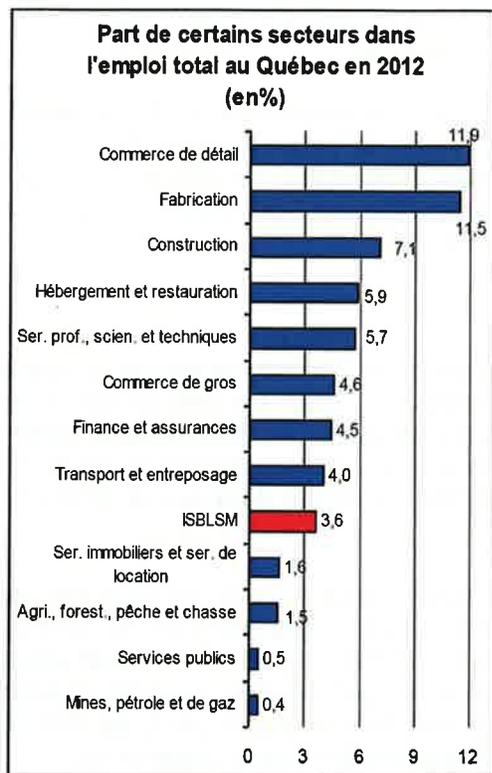
## **2.1 Une évaluation sur la base de l'emploi**

Sur la base des données des comptes économiques de Statistique Canada, on estime le nombre d'emplois dans le secteur des ISBLSM à 142 500 au Québec en 2012. Ce volume représente 3,6 % de l'emploi total (3,4 % en 2007). Au cours des cinq dernières années, l'emploi dans le secteur des ISBLSM a augmenté de 12 %, alors que la croissance de l'emploi total a été de 5 % au Québec. La hausse de l'emploi rémunéré dans les ISBLSM a ainsi été deux fois et demie plus forte que celle de l'emploi total.

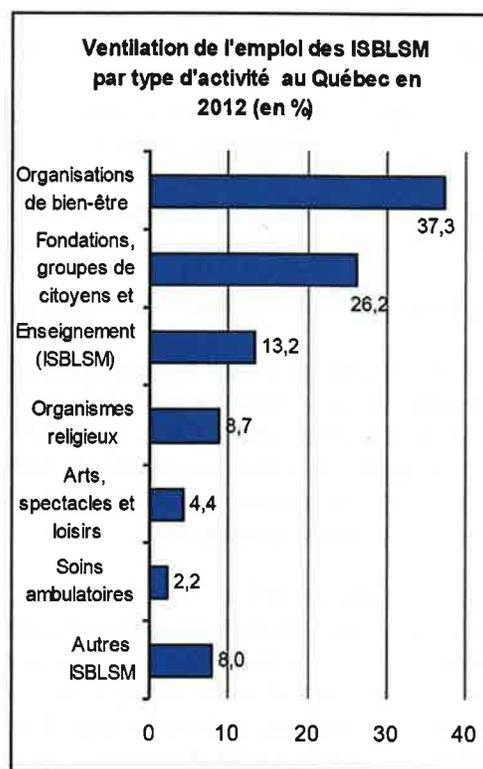
Avec un poids de 3,6 %, la contribution des ISBLSM à l'emploi total est plus de deux fois plus élevée que celle de certains secteurs économiques, comme celui de l'agriculture, forêts, pêche et chasse (1,5 %), ou celui des services immobiliers et location (1,6 %). La part des ISBLSM est par ailleurs beaucoup plus élevée que celle du secteur des services publics (0,5 %) et de l'industrie des mines, carrières, pétrole et gaz (0,4 %). Comme on le voit dans le graphique 1, les ISBLSM génèrent presque autant d'emplois que le secteur des transports et de l'entreposage (4 %).

L'analyse des statistiques de l'emploi des ISBLSM par type d'activité ou sous-secteurs (graphique 2), montre que les organisations de bien-être (37 %) et les fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires (27 %) représentent à elles seules près des deux tiers de l'ensemble des emplois des ISBLSM. Les services d'enseignement (activités sans but lucratif) comptent pour 13 %, alors que le poids des autres activités varie entre 2 % et 9 %.

**Graphique 1 : Pourcentage d'emploi dans les ISBLSM et dans certaines industries au Québec en 2012**



**Graphique 2 : L'emploi dans les ISBLSM par type d'activité en 2012**



Source : Statistique Canada (tableau CANSIM : 383-0030; compilation Direction de la recherche/ MESS).

Les données des ISBLSM s'apparentent à celles de l'enquête *Les Repères*. On y estime un total de près de 159 000 emplois dont près de 64 000 dans les organismes communautaires. À noter que ces dernières données sont légèrement surévaluées puisqu'on considère l'ensemble des employés qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Finalement, en ne considérant que les organismes communautaires subventionnés, le nombre d'emploi estimé sur la base des données les plus récentes obtenues auprès du SACAIS représente environ 50 000 employés. Ainsi, si on ne considérait que les données sur les organismes communautaires subventionnés, la contribution à l'emploi total serait d'environ 1,3 % (1,6 % si on considère les 8 000 organismes existants au Québec). Cette proportion qui est supérieure à celle des secteurs de l'agriculture ou des services publics, par exemple, représente la moitié de l'emploi du secteur des services aux entreprises et plus du tiers de celui des transports et de l'entreposage.

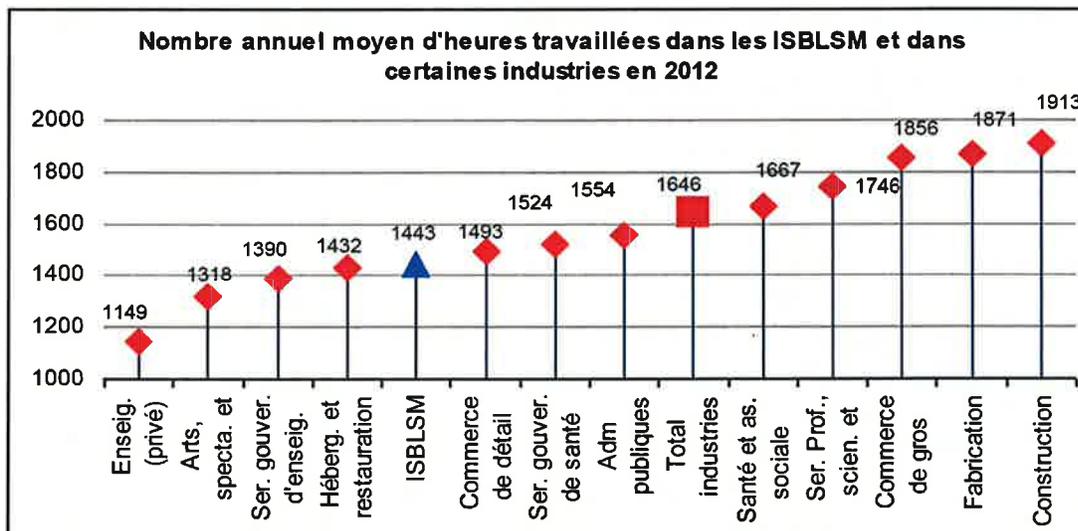
Une autre façon d'analyser cette question est de prendre en considération le travail des nombreux bénévoles. On estime sur la base de l'enquête *Les Repères* qu'il y a près de 424 000 bénévoles œuvrant dans le milieu communautaire. En supposant que ces derniers offrent une prestation de travail d'une dizaine heures semaines, cela représente l'équivalent de plus de 100 000 emplois à temps plein, ce qui nous ramène donc à une contribution de l'ordre de 3,5 % des emplois juste pour le secteur communautaire.

## 2.2 L'intensité du travail dans les ISBLSM : le nombre d'heures travaillées

En ce qui concerne le nombre d'heures travaillées par employé dans les ISBLSM, il est de 1 443 heures en moyenne par année (équivalent de 27,8 heures par semaine pendant une année complète de 52 semaines en 2012<sup>7</sup>). Ce nombre est inférieur au nombre moyen d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie, soit 1 646 heures, (équivalent à 31,7 heures par semaine).

La comparaison par secteur montre que le nombre d'heures travaillées dans les ISBLSM est beaucoup plus bas que celui de certaines industries telles que la fabrication (1871 heures, équivalent à 36 heures/semaine) ou la construction (1913, équivalent à 36,8 heures/semaine). Par contre, le nombre d'heures travaillées dans le commerce de détail qui est de 1 493 (équivalent à 28,7 heures/semaine) et dans les services gouvernementaux de santé, 1 524 (équivalent à 29,3 heures/semaine) n'est que légèrement supérieur à celui des ISBLSM. Enfin, comparés aux secteurs des services d'enseignement (tant privés que publics), des services d'hébergement et de la restauration, ainsi qu'aux arts, spectacles et loisirs, le nombre d'heures travaillées par les travailleurs des ISBLSM est plus élevé.

**Graphique 3 : Nombre d'heures travaillées par employé dans les ISBLSM et dans certains secteurs**



Source : Statistique Canada (tableau CANSIM : 383-0030, compilation Direction de la recherche/ MESS).

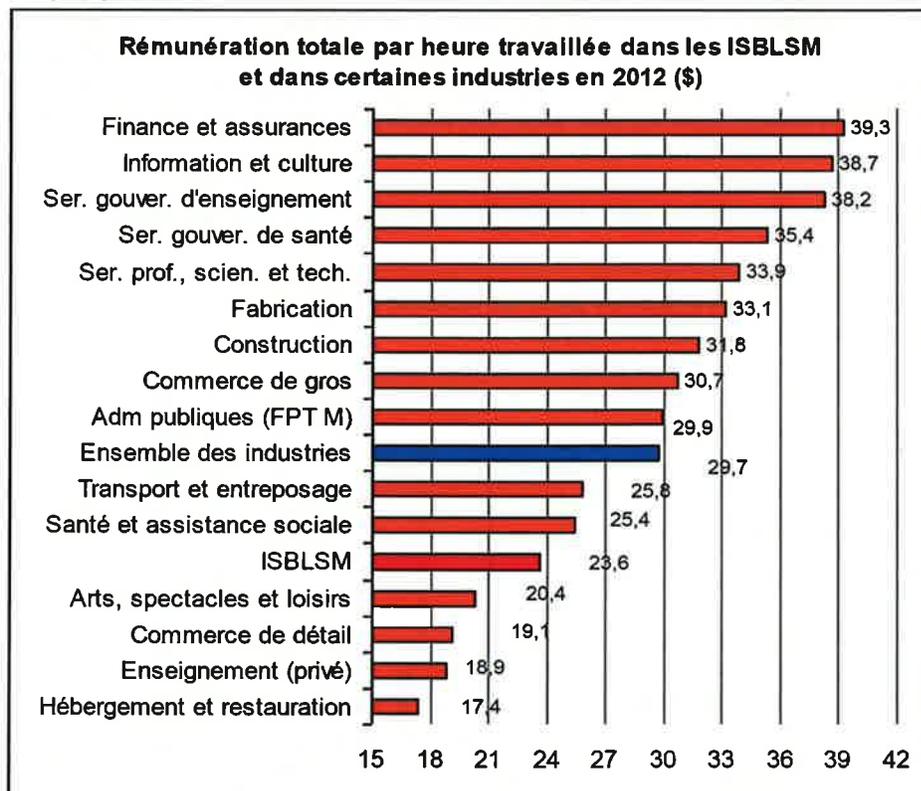
La faiblesse relative du nombre d'heures travaillées dans le secteur des ISBLSM, (tout comme dans les secteurs de l'enseignement, de l'hébergement et de la restauration ainsi que dans celui des arts, des spectacles et des loisirs) peut s'expliquer par une proportion relativement plus élevée d'employés dans les ISBLSM (particulièrement dans les organismes communautaires) travaillant à temps partiel. L'enquête *Les Repères* estime pour 2012 que 40 % des employés du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire travaillent à temps partiel. Cette proportion est 36 % pour les entreprises d'économie sociale, mais de 50 % pour les organismes communautaires. Selon les données de l'enquête de la population active, les travailleurs à temps partiel ne représentent que 19 % de l'emploi total au Québec. Un autre facteur pouvant également expliquer le nombre plus faible d'heures travaillées est la nature saisonnière de certaines activités sans but lucratif. Ce constat est également vrai y compris pour certaines industries du secteur marchand comme l'hébergement et la restauration ou l'enseignement privé.

<sup>7</sup> Le nombre hebdomadaire d'heures travaillées est égal au nombre moyen d'heures travaillées pendant l'année divisé par 52 semaines.

### 2.3 La rémunération dans les ISBLSM :

Le salaire horaire moyen des travailleurs des ISBLSM est en moyenne de 23,6 \$ en 2012. Ce taux horaire est inférieur la moyenne québécoise (29,7 \$) et constitue une des rémunérations horaires les moins élevées au Québec. À titre d'exemple, les employés du secteur de la finance et des assurances, ceux des services d'information et de la culture ainsi que ceux des services gouvernementaux d'enseignement gagnent en moyenne plus de 38 \$ de l'heure. D'un autre côté, et comme le montre le graphique 4, les travailleurs du secteur des arts, des spectacles et des loisirs, ceux du commerce de détail, ceux de l'enseignement privé, ainsi que ceux de l'hébergement et de la restauration ont tous des taux de salaires inférieurs à ceux des travailleurs des ISBLSM.

Graphique 4 Rémunération dans les ISBLSM et dans certaines industries en 2012



Source : Statistique Canada (tableau CANSIM : 383-0030, compilation Direction de la recherche/ MESS).

### 2.4 Les ISBLSM au Québec en comparaison avec le reste du Canada :

Dans cette section, nous faisons une comparaison du secteur des ISBLSM au Québec avec celui des autres provinces canadiennes. La comparaison porte sur trois indicateurs liés à l'emploi. Il s'agit de la contribution du secteur des ISBLSM à l'emploi total en termes d'effectifs et en termes d'heures travaillées, ainsi que de la rémunération.

- **Sur le plan de l'emploi :** Avec une proportion de 3,6 %, la contribution des ISBLSM à l'emploi total au Québec est la deuxième plus élevée au Canada. La première position revient au Manitoba avec une proportion de 3,9 %, alors que l'Ontario se classe au cinquième rang avec 3,1 %. L'Alberta avec un poids de seulement 2,1 % est la province dont la contribution des ISBLSM à l'emploi est la plus faible.
- **Sur le plan du nombre d'heures travaillées :** Comme pour le nombre d'employés, avec une contribution des ISBLSM égale 3,2 % du nombre total d'heures travaillées dans l'économie, le Québec occupe la deuxième position derrière la même province, soit le

Manitoba (3,5 %). La Nouvelle-Écosse occupe le troisième rang avec 3,1 % alors que l'Ontario avec 2,9 % se positionne toujours au cinquième rang. En queue de peloton, l'Alberta ferme la marche avec 2,3 % derrière les provinces de la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick.

- **Sur le plan de rémunération<sup>8</sup>** : Avec un salaire horaire de 25,4 \$/heure, les travailleurs des ISBLSM ontariennes sont les mieux rémunérés au Canada, devant ceux de la Colombie-Britannique avec 24,1 \$. Le Québec et l'Alberta avec 23,6 \$, se positionnent en troisième place. Le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador sont les trois provinces dont les salaires horaires sont les plus faibles.

**Tableau 1 Données sur les ISBLSM par province**

Province	Emploi dans les ISBLSM/Total (%)	Nombre d'heures travaillées dans les ISBLSM/Total (%)	Rémunération dans les ISBLSM: (\$/heure)
Manitoba	3,9	3,5	22,7
<b>Québec</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>	<b>23,6</b>
Nouvelle-Écosse	3,4	3,1	19,6
Île-du-Prince-Édouard	3,4	2,8	18,9
Colombie-Britannique	3,2	3,0	24,1
Ontario	3,1	2,9	25,4
Saskatchewan	2,9	2,5	22,5
Terre-Neuve-et-Labrador	2,7	2,5	19,4
Nouveau-Brunswick	2,7	2,5	17,8
Alberta	2,6	2,3	23,6

Source : Statistique Canada (tableau CANSIM : 383-0010), compilation Direction de la recherche/ MESS.

### 3 Portrait régional

Cette partie porte sur les activités des 5 074 organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec au cours de l'année financière 2012-2013. L'analyse sera faite sur la base de compilations des statistiques administratives obtenues auprès du SACAIS, des données de l'ISQ, de données de l'enquête sur la population active de Statistique Canada, ainsi que de certains résultats de l'enquête *Les Repères*. Le portrait présenté dans cette partie ne concerne donc qu'un sous-ensemble des 8 000 organismes communautaires existants et exclut les entreprises d'économie sociale. Les résultats de cette partie ne sont donc pas comparables avec les précédents résultats portant sur l'ensemble des ISBLSM.

#### 3.1 Poids des organismes communautaires en matière d'emploi par région

La ventilation géographique des employés<sup>9</sup> travaillant dans les organismes communautaires soutenus par le gouvernement montre que trois régions (Montréal, Montérégie et la Capitale-Nationale) se répartissent près de six dixièmes de l'ensemble des postes (57 %), dont plus d'un tiers (34,8 %) se retrouve sur l'Île de Montréal. Les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale comptent pour leur part respectivement 11,6 % et 10,4 %. Les 14 autres régions se partagent les 43 % des postes d'emploi restants dans proportions variant entre 1,5 % et 4,4 % (tableau 2).

<sup>8</sup> Les salaires ne tiennent pas compte des différences du pouvoir d'achat par province.

<sup>9</sup> Le nombre moyen d'employés pour chaque organisme est estimé sur la base des données les plus récentes obtenues auprès du SACAIS pour 5 074 organismes communautaires subventionnés. Ces données étant présentées sous forme d'intervalles d'effectifs, nous avons calculé le nombre d'emplois en utilisant les centres de classes de chaque intervalle pour chaque région. Le nombre total d'emplois estimé par cette méthode est de 50 300.

**Tableau 2: Part régionale de l'emploi des organismes communautaires et de l'emploi total en 2012-2013**

Région	% régional pour l'emploi dans les organismes communautaires	% régional dans * l'emploi total (*)	emploi communautaire /emploi total (%)
Montréal	34,8	23,7	1,8
Montérégie	11,6	19,1	0,8
Capitale-Nationale	10,4	9,5	1,4
Bas-Saint-Laurent	4,4	2,3	2,8
Mauricie	4,1	2,7	1,9
Laurentides	4,0	7,6	0,7
Outaouais	4,0	4,9	1,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,8	3,2	1,5
Estrie	3,7	3,7	1,2
Chaudière-Appalaches	3,6	5,3	0,8
Lanaudière	3,5	5,9	0,7
Laval	2,9	5,4	0,7
Abitibi-Témiscamingue	2,7	1,8	1,9
Centre-du-Québec	2,6	2,7	1,2
Côte-Nord et Nord-du-Québec	2,4	1,3	2,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,5	0,9	2,0

Sources : SACAIS et Statistique Canada pour l'emploi total; compilation Direction de la recherche/ MESS.

(\*) Nous avons utilisé des moyennes annuelles correspondant à l'année financière (avril à mars) pour les données de l'emploi total.

Par ailleurs et comme nous pouvons le constater dans le tableau 2, le poids de chaque région en matière d'emploi communautaire ne correspond pas nécessairement à sa contribution au marché du travail de la province. Certaines régions, telles que l'Île de Montréal et le Bas-Saint-Laurent ainsi que les régions de Côte-Nord et du Nord-du-Québec combinées ont des poids beaucoup plus élevés en emploi communautaire comparativement à leur part dans le marché du travail. D'autres régions telles que la Montérégie, les Laurentides, Laval, Lanaudière et Chaudière-Appalaches ont quant à elles un poids en emploi communautaire plus faible que leur contribution au marché du travail. Pour les autres régions, les proportions d'emploi communautaire et d'emploi total ne présentent pas de différences significatives.

Enfin, en considérant la contribution des organismes communautaires à l'emploi total par région, les régions ressources<sup>10</sup> se distinguent avec les pourcentages les plus élevés, particulièrement pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. L'île de Montréal avec une proportion de 1,8 %, fait également partie du groupe des régions ayant un poids élevé d'emploi du milieu communautaire, alors que dans le reste de la grande région de Montréal, Laval, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie), ont les poids les plus faibles de la province. De leur côté, les cinq régions centrales avec un poids variant de 1 % pour l'Outaouais à 1,4 % pour la Capitale-Nationale, se situent au milieu du tableau.

Des paramètres spécifiques concernant les caractéristiques des régions tels que la démographie ou la situation économique des ménages pourraient expliquer ces différences de poids en matière d'emploi communautaire et d'emploi total. Certains de ces paramètres seront analysés dans les sections suivantes.

<sup>10</sup> La **grande région de Montréal** est composée des régions suivantes : de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Les **régions centrales** sont : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudières-Appalaches, Outaouais.

Les **régions ressources** : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### 3.2 Présence des organismes communautaires par région en fonction de certains paramètres

- **La démographie par région**

La répartition régionale de l'action communautaire montre qu'environ la moitié des organismes est localisée dans la grande région de Montréal, dont un quart sur le territoire de l'Île de Montréal. Les régions ressources et les régions centrales se répartissent à parts égales l'autre moitié.

**Tableau 3 : Distribution des organismes communautaires selon la région**

Région	Nombre d'organismes	Pourcentage d'organismes	Nombre d'organismes /1000 habitants
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	147	2,9	1,6
Côte-Nord et Nord-du-Québec	219	4,3	1,6
Abitibi-Témiscamingue	192	3,8	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	303	6,0	1,1
Bas-Saint-Laurent	213	4,2	1,1
Mauricie	221	4,4	0,8
Centre-du-Québec	176	3,5	0,7
Estrie	227	4,5	0,7
Chaudière-Appalaches	253	5,0	0,6
Montréal	1 222	24,1	0,6
Capitale-Nationale	434	8,6	0,6
Outaouais	205	4,0	0,6
Lanaudière	242	4,4	0,5
Montréal	661	13,0	0,4
Laurentides	233	4,6	0,4
Laval	126	2,5	0,3
<b>Grande région de Montréal</b>	<b>2484</b>	<b>49,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Régions centrales</b>	<b>1295</b>	<b>25,5</b>	<b>0,6</b>
<b>Régions ressources</b>	<b>1295</b>	<b>25,5</b>	<b>1,2</b>
<b>Total Québec</b>	<b>5 074</b>	<b>100</b>	<b>0,6</b>

Sources : SACAIS pour les organismes communautaires et ISQ pour la démographie; compilation Direction de la recherche/MESS.

Pour tenir compte de la localisation des organismes communautaires en fonction de la densité de population, nous avons calculé un ratio d'organismes communautaires/1 000 habitants pour chaque région. L'analyse montre que ce ratio varie du simple au quadruple selon les régions. Certaines régions se distinguent avec les ratios près de trois fois plus élevés que la moyenne de la province (0,6/1 000). C'est le cas de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte et le Nord-du-Québec qui comptent 1,6/1 000 habitants. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent, font également partie du groupe de tête avec un ratio égal au double de la moyenne québécoise. Les régions périphériques de Montréal (Laval, Montérégie et Laurentides) ont quant à elles les ratios les plus faibles avec moins de 0,5/1000. Quant à l'Île de Montréal, en dépit du nombre élevé d'organismes communautaires présents sur son territoire et en raison de sa forte densité de population, elle présente un ratio égal à la moyenne québécoise, soit 0,6/1 000.

Ceci étant, ces deux indicateurs, le nombre et le ratio d'organismes communautaires nous semblent insuffisants pour refléter toute l'ampleur de l'action communautaire par région. Pour cela, nous proposons d'explorer d'autres variables qui pourraient également expliquer le lien entre la région et l'activité des organismes communautaires.

- **Le soutien gouvernemental en action communautaire par région :**

Comme premier indicateur, nous considérons le montant du soutien gouvernemental en action communautaire et sa ventilation par région. Les données de 2012-2013 pour cet indicateur montrent qu'un groupe de trois régions, composé de l'Île de Montréal (29 %), de la Montérégie (13 %) et de la Capitale-Nationale (9 %), se démarque en s'accaparant la moitié du soutien total (51 %). Les 14 autres régions se répartissent l'autre moitié (49 %) dans des proportions variant entre 2,2 % pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et un

maximum de 4,9 % pour Chaudière-Appalaches.

**Tableau 4 : Soutien gouvernemental en action communautaire, par région, par organisme et par habitant en 2012-2013**

Région	Part régionale du soutien (%)	Montant du soutien /organisme (\$)	Montant du soutien /habitant (\$)
Laurentides	4,7	171 684	71,0
Laval	3,4	247 009	76,0
Montérégie	13,2	183 604	82,6
Lanaudière	4,4	178 220	90,4
Chaudière-Appalaches	4,9	177 830	110,2
Centre-du-Québec	2,9	151 454	113,4
Estrie	3,9	159 869	115,0
Outaouais	4,7	210 909	116,1
Capitale-Nationale	9,4	198 520	121,7
<b>Montréal</b>	<b>28,7</b>	<b>215 658</b>	<b>133,0</b>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,2	126 439	140,3
Mauricie	4,2	174 365	146,4
Abitibi-Témiscamingue	2,5	118 035	154,4
Bas-Saint-Laurent	3,4	146 799	156,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2,2	136 158	216,3
Côte-Nord et Nord-du-Québec	3,5	147 301	232,8
<b>Moyenne Québec</b>	-	<b>181 224</b>	<b>114,2</b>

Sources : SACAIS pour les organismes communautaires et ISQ pour la démographie; compilation Direction de la recherche/MESS.

L'analyse croisée du **soutien gouvernemental par organisme communautaire et par région** montre que les organismes de la région de Laval sont ceux qui ont reçu en moyenne le plus de financement de la part du gouvernement (247 000 \$). Ceux de Montréal suivent en deuxième position avec une moyenne de 216 000 \$, alors que ceux de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec combinés ont obtenu 204 000 \$. Les régions dont la contribution gouvernementale moyenne est la plus faible sont l'Abitibi-Témiscamingue (118 000 \$) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (126 000 \$).

Enfin en considérant l'indicateur relatif au **montant de la subvention par habitant**, les quatre régions périphériques de Montréal (Laval, Laurentides, Montérégie et Lanaudière) sont celles dont le montant est le moins élevé (moins de 100 \$). Quant aux régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, elles ont reçu en moyenne les montants les plus élevés (plus de 200 \$/habitant). Les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal se situent au milieu du tableau avec des montants respectifs de 122 \$ et de 133 \$. La moyenne pour l'ensemble du Québec est 114 \$.

▪ **La situation économique des ménages par région :**

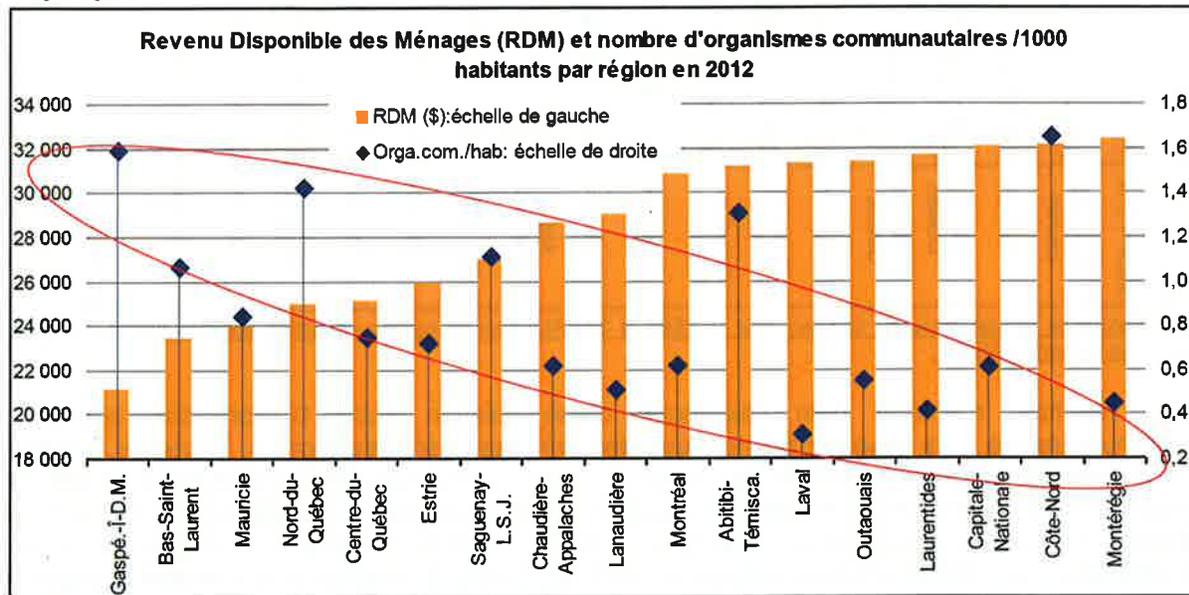
Pour illustrer la relation entre la situation économique de la région et l'activité des organismes communautaires, nous proposons de considérer dans un premier temps la relation entre le *Revenu disponible des ménages*<sup>11</sup> (RDM) et le nombre d'organismes communautaires par habitant. Dans un deuxième temps, nous analyserons la relation entre le RDM et le montant moyen du soutien gouvernemental en action communautaire par habitant et par région.

L'analyse de la relation entre le nombre d'organismes communautaires par habitant et le RDM (à quelques exceptions : Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue) (graphique 6) montre une relation inverse entre le **ratio** du nombre d'organismes communautaires/habitant et le revenu des

<sup>11</sup> Le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné, moins les transferts courants versés par ceux-ci aux autres secteurs institutionnels (dont les impôts et cotisations aux administrations publiques). Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l'épargne. Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/index.html>

ménages. Plus le RDM est élevé, plus le ratio est faible. Cela est principalement le cas des régions de Laval, des Laurentides et de la Montérégie. À l’opposé, les régions qui ont un faible RDM présentent un ratio d’organismes communautaires/habitant plus élevé. C’est le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et du Nord-du-Québec. Ainsi, bien que cela ne soit pas un résultat démontré scientifiquement, l’observation de la relation entre ces deux dimensions nous laisse penser qu’il peut exister (du moins pour certaines activités des organismes communautaires) un lien entre l’action des organismes communautaires et la situation économique des ménages par région.

**Graphique 5 : Relation entre le RDM et le nombre d’organismes par habitant**

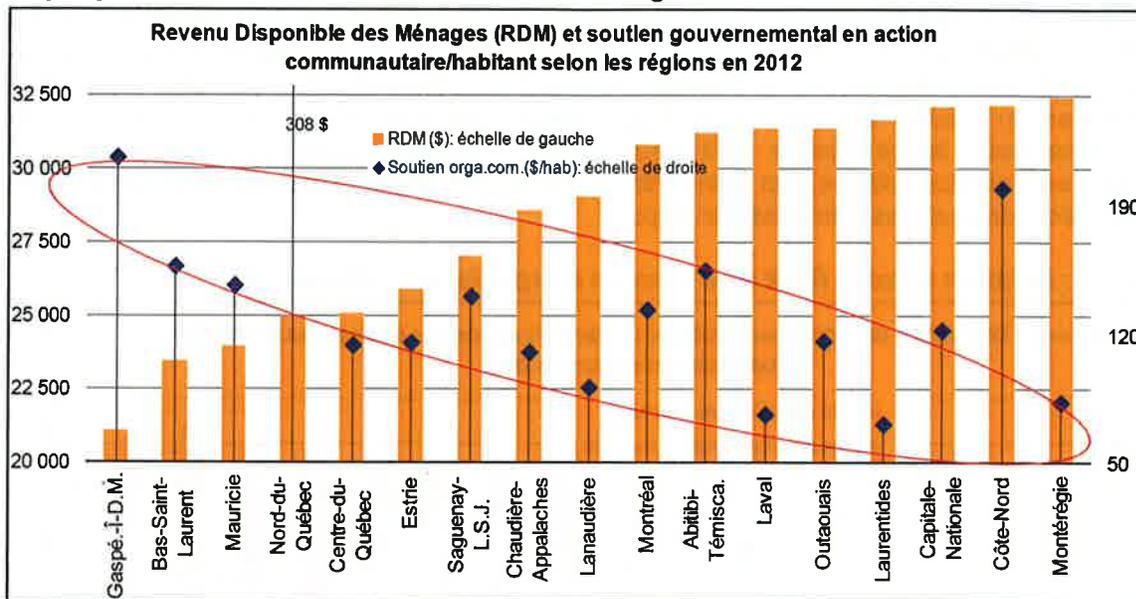


Sources : Institut de la statistique du Québec pour le RDM et SACAIS pour le nombre d’organismes communautaires, compilation Direction de la recherche/MESS.

En complément à la relation entre le RDM et le nombre d’organismes, nous proposons dans ce qui suit d’explorer le lien entre le RDM et le montant de la subvention gouvernementale moyenne par habitant et par région. Ceci afin de tenir compte du biais lié à la taille ou à l’ampleur des activités des organismes.

Comme pour l’analyse précédente, l’étude de la relation entre ces deux indicateurs montre qu’à l’exception des régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l’Abitibi-Témiscaminque dans une moindre mesure, la subvention moyenne par habitant est inversement proportionnelle au RDM (plus faible dans les régions dont le RDM est élevé et vice versa). Ainsi, la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, avec le plus bas RDM de la province, perçoit la contribution moyenne par habitant en action communautaire la plus forte. À l’opposé, les régions de la Montérégie, des Laurentides et de Laval qui ont les RDM les plus élevés, perçoivent en moyenne les plus faibles subventions par habitant.

**Graphique 6 : Relation entre le RDM et le soutien gouvernemental en action communautaire**



Sources : Institut de la statistique du Québec pour le RDM et SACAIS pour le soutien en action communautaire, compilation Direction de la recherche/MESS.

Ces résultats montrent bien l'existence d'une relation entre l'action des organismes communautaires et la situation économique des ménages dans les régions. Toutefois, en raison de la diversité des services offerts par les organismes communautaires, il n'est pas possible dans l'état actuel de quantifier cet impact. Des analyses plus approfondies pourraient être menées pour étudier l'impact spécifique à chaque type d'activité. À titre d'exemple, il s'agira d'évaluer la contribution de l'action communautaire en matière d'aide à l'emploi pour certains groupes de population, en matière de lutte contre la pauvreté, en matière de loisir, etc. Toutefois, cet exercice exige une information statistique fiable et détaillée permettant de cerner l'ensemble des activités des organismes communautaires et de leurs impacts.

#### 4. Autres analyses concernant de l'impact des organismes communautaires sur l'économie

##### 4.1 Autres résultats de l'impact économique des dépenses d'opération des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec

L'étude réalisée par l'ISQ sur la base du modèle intersectoriel du Québec permet de ventiler l'impact économique des dépenses totales en action communautaire (provenant du soutien gouvernemental et des autres sources de financement) sur la main-d'œuvre, les taxes sur les importations et autres productions (fuites). Cette étude a été réalisée sur la base d'une dépense de 1,4 G\$ et d'un nombre estimé de 32 323 employés à temps complet (ETC).

D'abord, une première conclusion additionnelle est le fait qu'au-delà des emplois directs, le secteur communautaire permet de contribuer pour les divers fournisseurs directs et indirects à la création de 2 712 emplois salariés et 474 autres travailleurs.

L'étude de l'ISQ montre également que les dépenses d'opération de 1,4 G\$ permettent au gouvernement du Québec de récupérer un montant total de 221 774 M\$ dont 58,7 M\$ en impôts sur les salaires traitement, 3,1 M\$ en taxe de vente (TVQ), 4,5 M\$ en taxes spécifiques et 155,5 M\$ en parafiscalité. Ces dépenses d'opération permettent également au gouvernement fédéral de récupérer un montant total de 68 734 en taxes et en parafiscalité.

Un montant de 118 049 M\$ a été dépensé par les fournisseurs pour l'importation des biens et services leur permettant de répondre à la demande des organismes communautaires. En considérant l'ensemble des postes de dépenses, le ratio de la valeur ajoutée au prix du marché

également appelé multiplicateur serait de 0,914. Cela signifie que 91,4 % de la demande finale sera satisfaite par le secteur intérieur (production intérieure). Les 8,6 % restants de la demande seront satisfaits par les importations, les variations de stocks ainsi que la vente de biens et services usagés. En comparaison, pour l'ensemble de l'économie, le ratio des importations sur le PIB s'élève à 53 %.

#### **4.2 Autres résultats de l'enquête *Les Repères* en économie sociale et en action communautaire du CSMO-ÉSAC (rapport d'enquête ci-joint)**

La dernière enquête du CSMO-ÉSAC *Les Repères* a été réalisée en 2012 auprès d'un échantillon représentatif 1 061 organisations du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire, dont 567 organismes communautaires. Les informations collectées portent notamment sur le budget, sur la clientèle et les usagers, sur les ressources humaines, sur les conditions de travail et la relève ainsi que sur le bénévolat.

Parmi les résultats obtenus, l'enquête montre que le budget d'opération moyen des organismes communautaires est estimé à 373 773 \$ et qu'il provient dans une proportion de 66 % du financement gouvernemental dans le cas des organismes soutenus par le gouvernement du Québec. Chaque organisme communautaire est fréquenté en moyenne par 8 693 clients/usagers.

En ce qui concerne les ressources humaines, les organismes communautaires comptent en moyenne huit employés dont six sont des femmes. Cinq employés sur huit travaillent à temps plein et trois à temps partiel. En tenant compte des heures supplémentaires, les employés à temps plein travaillent en moyenne 41 heures par semaine, soit l'équivalent de 10 045 heures par année (49 semaines). De leur côté, les employés à temps partiel travaillent en moyenne 44 semaines par année à raison de 23 heures par semaine, soit l'équivalent de 3 036 heures par année. Les organismes communautaires déclarent également dans une proportion de 75 % avoir bénéficié de l'implication de bénévoles. Le nombre moyen de bénévoles par organisme est estimé à 53. Au total, en considérant le nombre d'heures travaillées, on estime que la contribution du bénévolat représente l'équivalent de 32 % de l'emploi à temps plein des organismes communautaires, soit une proportion nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie. À titre d'information, le nombre total d'heures de bénévolat effectué au Québec en 2010 représente l'équivalent de 5 % de l'emploi à temps plein,

En ce qui concerne la rémunération, les employés à temps plein gagnent en moyenne 17,40 \$ par heure (17,50 \$ pour les hommes et 17,30 \$ pour les femmes) alors que le salaire horaire des employés à temps partiel est 15,10 \$ (14,70 \$ pour les hommes et 15,20 \$ pour les femmes). Il s'agit des salaires parmi les moins élevés de l'économie québécoise. Seuls les employés de la restauration et de l'hébergement et ceux du secteur agricole gagnaient moins en 2012.

Parmi le personnel travaillant dans les organismes communautaires, plus de la moitié (53 %) étaient sans chèque, au chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale au moment de leur recrutement. Les données relatives à l'ancienneté des employés semblent indiquer un taux de roulement élevé dans les organismes communautaires, particulièrement pour les hommes.

## Conclusion

Les organismes communautaires jouent un rôle important au Québec. Le milieu de l'action communautaire et du bénévolat fait d'ailleurs partie des priorités du gouvernement du Québec qui accorde, via vingt ministères et organismes gouvernementaux, à plus de 5 000 de ces organismes chaque année, une subvention représentant les deux tiers de leur budget d'opération.

En tout, les sommes dédiées par le gouvernement à l'ACB représentent 920 M\$ et la dépense totale de ces organismes est estimée à plus de 2 G\$. Le secteur communautaire subventionné représente à lui seul près de 1,3 % des emplois, ce qui en fait un secteur plus important que l'agriculture, par exemple. L'action des organismes communautaires contribue également, à la création d'emplois dans le reste de l'économie. L'ISQ estime ce volume à l'équivalent de 3 200 emplois à temps plein chez les fournisseurs directs et indirects des 5 074 organismes soutenus en 2013.

Malgré l'importance du secteur communautaire, en ce qui concerne l'information statistique et en dépit de l'existence de plusieurs sources, les données disponibles sont très parcellaires et ne permettent pas de mener des travaux d'analyse approfondis pour cerner l'ensemble des activités des organismes communautaires. Il est donc important d'investir dans la construction de bases de données sur l'ensemble des activités relatives aux ISBLSM dont celles des organismes communautaires.

Par ailleurs, la réduction de la portée de l'ensemble des activités des organismes communautaires à seulement une dimension économique sous-estime une partie et probablement la plus importante des retombées de l'action communautaire soit l'impact sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les travaux de l'OCDE sur le « bien-être » constituent une piste de développement intéressante à ce sujet.

Le portrait présenté dans ce document est le résultat d'une première exploration relative à quelques dimensions de l'action communautaire, il montre que l'impact de l'action communautaire peut se matérialiser par diverses retombées, sur l'emploi, sur l'activité des autres secteurs économiques et sur le PIB.

Finalement, l'analyse partielle effectuée ici suggère que des éléments intéressants pourraient découler d'un examen régional. La présence des organismes communautaires dans les régions est également étroitement liée à divers facteurs démographiques et socio-économiques des ménages de ces régions.

En bref, des analyses plus poussées permettraient d'approfondir la connaissance relative à l'ensemble des retombées de l'action communautaire. Pour cela l'association avec des chercheurs universitaires spécialistes pourrait être une avenue à considérer pour les travaux ultérieurs.

## Bibliographie

Alain Dubois et Richard Marceau, Analyse statistique de données d'organismes communautaires et de regroupements communautaires, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, avril 2011.

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire Les Repères en économie sociale et en action communautaire, édition 2012.

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire : Rapport annuel 2013-2013.

Conseil canadien de développement social : Pratiques pancanadiennes de financement communautaire : défis et possibilités pour le gouvernement du Canada, juin 2006.

Institut de la statistique du Québec : Étude d'impact économique pour le Québec de dépenses d'opération des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec, décembre 2008.

Institut de la statistique du Québec : Étude d'impact économique pour le Québec de dépenses d'opération des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec pour l'année 2013, février 2014.

Luc Godbout et Marcelin Joanis : Vivre mieux...au Québec? Mesurer et comparer le bien-être à l'échelle internationale, Forum de l'Association des économistes québécois, mai 2012.

OCDE : l'Indice vivre mieux, mai 2011,  
<http://www.oecd.org/fr/general/locdelancevotreindicevivremieux.htm>

Philippe Frémeaux : L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire, rapport de mission, Ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, France, septembre 2013.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, août 2004.

Sherri Torjman et Eric Leviten-Reid, Initiatives communautaires intégrées, Caledon Institut of Social Policy, mars 2003.

Statistique Canada : Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, 2007, N° 13-015-X au catalogue.

Statistiques sur l'action bénévole et le don au Québec, SACAIS 2014,  
[http://www.benevolat.gouv.qc.ca/action\\_benevole/Statistiques/](http://www.benevolat.gouv.qc.ca/action_benevole/Statistiques/)

Préparé par : Rabah Arrache et Daniel Doyon; Direction de la recherche  
Collaborateurs consultés : Lynda Binhas; CSMO-ÉSAC  
Tonatiuh Garcia; SACAIS  
Date : 17 avril 2014

